

# SYNTHÈSE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

## **Chemin rural à Fianas à la route D89 :**

Ouverture d'une enquête publique conjointe avec la Commune de Chamborêt concernant l'aliénation d'un chemin rural se situant entre les deux communes.

## **Avenant 1 – Contrat exploitation par affermage du service public de l'assainissement :**

Le Conseil Municipal décide de prolonger le contrat passé avec la Société VEOLIA Eau pour l'exploitation par affermage sur service public de l'assainissement d'une année ; le contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2014.

## **Virement de crédits Exercice 2014 :**

Différents articles du budget nécessitent des crédits supplémentaires ; le conseil municipal décide de voter ces derniers aux chapitres 64, 66, 67, 73.

## **Maîtrise d'œuvre programme 2014 :**

Le bureau d'études A2i SARL ICHE Ingénierie a été retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de voirie 2014.

## **Adhésion de la Commune à l'Association des Maires et Elus du Département de la Haute-Vienne :**

La commune de NANTIAT décide de maintenir son Adhésion à l'Association des Maires et Elus du Département de la Haute-Vienne.

## **Vente de terrains :**

- Projet de vente d'une parcelle de terrain sur la Z.A. de la Couture d'une superficie de 3000 à 4000 m<sup>2</sup> en vue de l'implantation d'un local d'achat vente de véhicules et de maintenance automobile.
- Projet de vente d'une parcelle de terrain sur la Z.A. de la Couture d'une superficie de 3000 à 4000 m<sup>2</sup> en vue de l'implantation d'un garage de mécanique automobile.

## **Dénomination de la voie qui relie l'Avenue de l'Hôtel de Ville à la caserne :**

Le Conseil Municipal décide de dénommer cette voie « allée des sapeurs pompiers ».

## **Résultats de la consultation de l'Extension de la bande de stationnement des véhicules de transports scolaires au Collège Maryse Bastié :**

L'entreprise retenue est l'entreprise EIFFAGE.

## **Mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire :**

Le conseil Municipal décide de participer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance et de santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents.